

Garantie Limitée Européenne Optoma

Garantie Limitée Européenne Optoma

Ce document définit les termes et conditions de la Garantie Limitée du Fabricant ("Garantie Limitée") pour les Produit(s) Optoma, Optoma vendus en : Europe, Turquie, Moyen Orient et Afrique. Le(s) Produit(s) Optoma sourcés en dehors de ces pays, ne sont pas couverts par cette garantie, vous devrez vous reporter à la garantie applicable à votre produit.

Avant d'utiliser votre Produit(s) Optoma, lisez attentivement les consignes de sécurité du manuel d'utilisation du Produit Optoma. Si le(s) Produit(s) Optoma n'est pas utilisé conformément au manuel de l'utilisateur du Produit, cela pourrait endommager le(s) Produit(s) Optoma et peut invalider cette garantie ainsi que causer des dommages ou des préjudices.

GARANTIE ET PERIODE DE GARANTIE

Cette Garantie Limitée n'affecte pas vos droits légaux (statutaires) en vertu des lois nationales applicables en matière de vente de produits de consommation.

En tant qu'acheteur d'un produit Optoma, Optoma Europe Ltd et les sociétés affiliées (désignées collectivement sous le nom «Optoma») vous offrent cette Garantie Limitée, incluse dans le produit de vente («Produit»).

Optoma vous garantit que, pendant la Période de Garantie, Optoma ou une entreprise de service agréée d'Optoma se chargera de la réparation du produit, dans un délai commercialement raisonnable, concernant des défauts de matériaux, de conception et de fabrication pendant une utilisation standard, et cela gratuitement. Ou si Optoma, à sa

discrétion, le juge nécessaire, en remplaçant le Produit conformément à la présente Garantie Limitée (sauf disposition contraire de la loi). Cette Garantie Limitée est uniquement valable et applicable dans le pays où vous avez acheté le Produit à condition qu'Optoma ait prévu de vendre le produit dans ce pays et s'applique uniquement aux Produits distribués par Optoma ou ses distributeurs autorisés. Le Produit doit être utilisé conformément au manuel d'utilisation du produit. Pour les installations non-standard, merci de contacter votre commercial local. Certaines limitations au service de garantie peuvent s'appliquer en raison des éléments spécifiques du pays dans lequel a été vendu le produit.

La période de garantie commence au moment de l'achat initial du Produit par le premier utilisateur final. L'acheteur doit conserver la facture d'achat originale ou un autre certificat pour prouver la date d'achat. Si l'acheteur ne fournit pas la facture ou s'il n'y a pas de date d'achat sur la facture, la période de garantie sera calculée selon la politique d'Optoma. Le produit peut comporter plusieurs pièces différentes et certaines pièces peuvent être couvertes par différentes périodes de garantie (ci-après «Période de Garantie»). Les différentes Périodes de Garantie sont les suivantes:

1. Un minimum de douze (12) mois pour un Produit. La Période de Garantie du Produit peut être plus longue selon les termes locaux et les variantes du modèle. Reportez-vous au site Web local d'Optoma pour plus de détails
2. Pour les lampes à décharge de gaz sous haute pression consommables, standard (ci-après "Lampe"), intégrées sur un Produit au moment de la vente, les périodes de garantie de la lampe sont les suivantes :

Projecteurs vendus avec la garantie ci-dessous	** Durée de Garantie pour une Lampe installée sur un Projecteur au moment de l'achat**
Un (1) an	Douze (12) mois ou mille (1 000) heures, au premier des deux termes échu
Deux (2) ans	Douze (12) mois ou mille (1 000) heures, au premier des deux termes échu
Trois (3) ans	Douze (12) mois ou mille (1 000) heures, au premier des deux termes échu

1. Les garanties de produits spécifiques peuvent varier selon le modèle et le pays et peuvent être différentes de celles indiquées ci-dessus. Reportez-vous au site Web local d'Optoma pour plus de détails
2. Un (1) an ou 1000 (mille) heures, au premier des deux termes échus, pour les lampes de remplacement fournies séparément et non installées à un projecteur au moment de la vente.
3. Cinq (5) ans ou douze mille (12 000) heures d'utilisation, au premier des deux termes échus, de Garantie pour la source lumineuse pour des Produits qui disposent d'une source lumineuse à semi-conducteurs (LED, laser ou une combinaison des deux), sauf indication contraire.
4. Quatre-vingt-dix (90) jours pour les accessoires (qu'ils soient inclus dans l'emballage de vente du Produit ou vendus séparément)
5. Quatre-vingt-dix (90) jours pour les pièces consommables, télécommandes et accessoires de Produits, p.ex. piles, adaptateurs d'alimentation, câbles, caisses et housses; et
6. Quatre-vingt-dix (90) jours pour les batteries non accessibles ou non amovibles par le client. La garantie ne couvre pas une baisse de capacité qui se produit au fil du temps et de l'usure des batteries.
7. Quatre-vingt-dix (90) jours pour les supports numériques sur lesquels un logiciel est fourni, par ex. CD-ROM, carte mémoire.
8. Un (1) an pour les lunettes destinées à la visualisation d'images 3D.
9. Un minimum de douze (12) mois pour les focales amovibles, interchangeable pour Projecteur. Cette période de garantie peut varier selon le modèle et le pays selon les termes locaux et les variantes du modèle. Consultez le site Web local d'Optoma pour plus de détails.
10. Un minimum de douze (12) mois pour les kits de filtrage 3D ou les focales anamorphiques motorisées. Cette période de garantie peut varier selon le modèle et le pays selon les termes locaux et les variantes du modèle. Reportez-vous au site Web local d'Optoma pour plus de détails;

La Période de Garantie ne sera pas prolongée ou renouvelée ou autrement affectée en raison de :

1. Revente ultérieure; ou
2. Réparation autorisée par Optoma; ou
3. Optoma a autorisé le remplacement du produit

GARANTIE COMMERCIALE DE DURABILITE UE GARAN (PRODUITS DE CONSOMMATION UNIQUEMENT)

Certains produits de consommation Optoma peuvent être commercialisés avec le label GARAN. Le label GARAN indique qu'Optoma fournit gratuitement une garantie commerciale de durabilité couvrant l'ensemble du produit pendant la période indiquée sur le label GARAN. Le label GARAN s'applique uniquement aux modèles spécifiques de produits de consommation désignés par Optoma comme portant ce label et ne s'applique pas à tous les produits Optoma couverts par la présente Garantie limitée. La durée de la garantie commerciale de durabilité est indiquée sur le label GARAN apposé sur l'emballage du produit. Pour les produits portant le label GARAN, Optoma garantit que, pendant la période indiquée sur le label, le produit sera exempt de tout défaut de matériaux, de conception et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et de fonctionnement, conformément à la documentation utilisateur applicable. La durée indiquée sur le label GARAN correspond à la période de garantie commerciale applicable au produit dans son intégralité. Certains composants, consommables ou sous-ensembles, notamment les lampes, les sources lumineuses, les accessoires et autres pièces, peuvent être soumis à des conditions de garantie, exclusions et périodes de garantie distinctes, telles que décrites dans d'autres sections de la présente Garantie limitée. Une telle période de garantie distincte ne prolonge pas la durée de la garantie commerciale de durabilité applicable au produit dans son intégralité. Si un défaut couvert par la garantie commerciale de durabilité survient pendant la période de garantie GARAN, Optoma ou une société de services agréée par Optoma procédera, à sa discrétion et sans frais, à la réparation ou au remplacement du produit conformément aux conditions de la présente Garantie limitée. Toute demande formulée au titre d'une garantie commerciale de durabilité associée au label GARAN doit être soumise selon la procédure de service sous garantie décrite dans la section intitulée « Comment obtenir un service sous garantie » de la présente Garantie limitée. La présente garantie commerciale de durabilité est fournie par : Optoma Europe Ltd, 2nd Floor, West Wing, The Maylands Building, 200 Maylands Avenue, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 7TG, Royaume-Uni. La présente garantie commerciale de durabilité s'ajoute aux droits et recours dont disposent les consommateurs en vertu de la législation nationale applicable en matière de protection des consommateurs et ne les affecte pas.

PRODUIT DEFAILLANT 14 JOURS APRES L'ACHAT

1. Si votre Produit(s) Optoma ne fonctionne pas en raison d'un défaut de fabrication dans les 14 jours suivant la date d'achat, veuillez contacter une société de service agréée par Optoma pour organiser le remplacement par une unité neuve.
2. Il est de l'obligation du consommateur de renvoyer le produit dans sa condition "neuve" d'origine, sans marquage ou endommagement, avec l'emballage et tous les accessoires inclus.
3. Si vous préférez une réparation sous garantie, suivez la procédure de garantie mentionnée ci-dessous.

COMMENT OBTENIR UN SERVICE DE GARANTIE ?

Le service de Garantie est soumis à votre notification auprès d'Optoma, détails sur la façon de contacter Optoma disponibles sur notre site web, ou auprès d'une société de services agréée par Optoma, du défaut présumé, dans un délai d'un (1) mois après constatation et, en tout état de cause, au plus tard avant l'expiration de la Période de Garantie.

Lorsque vous effectuez une réclamation sous cette Garantie Limitée, vous serez amené à fournir les informations suivantes:

1. Le Produit (ou la pièce concernée) et
2. La preuve d'achat originale, qui indique clairement le nom et l'adresse du vendeur, la date et le lieu d'achat, le type de produit et un numéro de série, si notifié.

Si Optoma considère qu'un service de garantie est requis, la marque émettra un numéro d'Autorisation de Retour du Matériel (RMA : Return Material Authorisation) et fournira un formulaire RMA. Vous devez soumettre ce formulaire, dûment complété, à un Centre de Réparation Optoma agréé. Les Centres de Réparation autorisés d'Optoma sont répertoriés dans la section de Support du site Optoma : www.optoma.fr

Vous devez retourner le(s) Produit(s) à Optoma dans l'emballage original ou équivalent, avancer les frais d'expédition et assurer l'expédition ou accepter le risque de perte ou de dégâts lors de l'expédition.

Optoma vous enverra le Produit réparé en port prépayé. Optoma possède toutes les pièces retirées du Produit réparé. Optoma utilise des pièces nouvelles, renouvelées ou équivalentes fournies par Optoma pour effectuer des réparations sous garantie et assembler des produits de remplacement.

QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT ?

1. Tout produit n'étant un produit Optoma d'origine.
2. Cette Garantie Limitée ne couvre pas les manuels d'utilisation ou les logiciels tiers, les paramétrages, le contenu ou les données; qu'ils soient inclus ou téléchargés dans le produit, qu'ils soient inclus dans l'installation, l'assemblage, l'expédition ou bien acquis par vous par quelque moyen que ce soit. Optoma ne garantit pas qu'un logiciel Optoma pourra répondre à vos besoins, fonctionnera en combinaison avec tout matériel ou logiciel fourni par un tiers, que l'exploitation de tout logiciel sera ininterrompue ou sans erreur ou que tout défaut du logiciel est corrigeable ou sera corrigé.
3. Cette Garantie Limitée ne s'étend pas a) à l'usure normale et aux dégâts (y compris, sans limitation, l'usure des focales de projection, des piles ou des sacoches de transport de protection), b) aux défauts causés par une manipulation brutale (y compris, sans limitation, les défauts causés par des objets tranchants, par flexion, par compression ou par chute, etc.), ou c) aux défauts ou dommages causés par une mauvaise utilisation du produit, y compris une utilisation contraire aux instructions fournies par Optoma (par exemple, comme indiqué dans le manuel de l'utilisateur du produit) et / ou e) aux autres actes hors du contrôle raisonnable d'Optoma.
4. Cette Garantie Limitée ne couvre pas les défauts ou les défauts présumés causés par le fait que le Produit ait été utilisé avec un produit, un accessoire ou un logiciel non fabriqué ou fourni par Optoma ou qu'il a été utilisé autrement que pour son utilisation prévue.
5. Cette Garantie Limitée n'est pas applicable si le Produit a été ouvert, modifié ou réparé par une personne autre qu'un centre de service agréé, s'il est réparé à l'aide de pièces de rechange non autorisées ou si le numéro de série du produit, le code de date du produit ou de l'accessoire a été retiré, effacé, déformé,

modifié ou illisible de quelque manière que ce soit ; cela sera déterminé à la seule discrétion d'Optoma.

6. Cette Garantie Limitée n'est pas applicable si le Produit a été exposé à l'humidité, à des conditions thermiques ou environnementales extrêmes ou à des changements rapides dans des conditions telles que, la corrosion, l'oxydation, le déversement de nourriture ou de liquide ou l'influence de produits chimiques.
7. Pour les Produits de projection, cette Garantie Limitée n'est pas applicable si les défauts de pixels des Produits sont conformes aux spécifications: les défauts de pixels sont inhérents aux projecteurs et aux technologies d'affichage à écran plat, tous les produits avec ce défaut sont conformes aux spécifications d'Optoma.
8. Cette Garantie Limitée n'est pas applicable si le Produit est utilisé dans un environnement excessivement sale ou poussiéreux ou s'il n'a pas été régulièrement entretenu afin de ne pas bloquer l'aération du produit.
9. Cette garantie limitée n'est pas applicable si un dommage a été causé par une négligence ou par un mauvais entretien de la part de l'acheteur, son client, l'utilisateur final ou pendant le transport, ou en cas d'événements de force majeure.
10. L'installation d'un "module de lampe Optoma non authentique" dans un projecteur, peut annuler la garantie de votre projecteur. Les réparations résultantes des dommages causés par un module de lampe de copie ne seront pas couvertes par votre garantie Optoma
11. Cette Garantie Limitée ne couvre pas les éléments qui se trouvent dans une ou plusieurs des catégories suivantes : périphériques externes (sauf mention spéciale); accessoires ou pièces ajoutés à un produit ou système Optoma après son expédition chez Optoma ; accessoires ou pièces qui ne sont pas installés dans l'usine Optoma ou les logiciel Optoma ou produits périphériques.
12. Cette Garantie Limitée n'est pas applicable si un dommage a été causé par le système d'alimentation auquel le produit était connecté
13. Cette Garantie Limitée n'est pas applicable si le Produit de projection a été installé au plafond de manière inappropriée (par exemple, montage au plafond avec des vis incompatibles).

AUTRES REMARQUES IMPORTANTES

Optoma se réserve le droit de limiter l'acheteur à un 1 seul remplacement de lampe sous la Garantie Limitée.

Optoma se réserve le droit de demander le renvoi de la Lampe déclarée comme défectueuse.

Cette Garantie s'applique exclusivement sur la panne complète du Produit et n'est pas applicable à une utilisation normale telle que la réduction de luminosité dans le temps.

L'utilisateur est informé que les Lampes sont classées comme articles consommables. Optoma ne fournit aucune certitude que la durée de vie attendue soit toujours atteinte.

Optoma se réserve le droit, à son entière discrétion, de déterminer la validité de toute demande de Garantie. La décision d'Optoma sera définitive.

N'oubliez pas de faire des copies de sauvegarde ou de conserver des enregistrements écrits de tous les contenus et données importants stockés dans votre Produit, car le contenu et les données peuvent être perdus lors de la réparation ou du remplacement du Produit. Optoma, d'une manière conforme aux dispositions de la section intitulée «Limitation de la responsabilité d'Optoma» ci-dessous, ne sera en aucun cas responsable, de manière expresse ou implicite, de tout dommage ou perte de quelque nature que ce soit résultant de la perte de dommage, ou corruption du contenu ou de données lors de la réparation ou du remplacement du produit.

Toutes les parties du Produit ou autres matériels que Optoma a remplacé, deviennent la propriété d'Optoma. Si le produit n'est pas couvert par les termes et conditions de cette Garantie Limitée, Optoma et ses sociétés de services autorisées se réservent le droit de facturer des frais de traitement.

DROITS STATUTAIRES - Optoma ne donne aucune garantie ou assurance quelconque autre que celles explicitement indiquées plus haut. La présente Garantie se substitue à toutes autres garanties quelles qu'elles soient dans toute la mesure autorisée par la loi.

En l'absence de la législation applicable, cette Garantie sera le recours unique et exclusif de l'utilisateur final contre Optoma, et Optoma ne sera en aucun cas

responsable de toute autre perte indirecte ou de perte conséquente résultante d'une négligence, d'un manquement au contrat ou de quelque manière que ce soit.

Cette garantie ne porte pas atteinte aux droits légaux obligatoires de l'utilisateur final et / ou à tout droit résultant d'autres contrats conclus par l'utilisateur final avec Optoma et / ou tout autre vendeur.

Optoma n'est pas responsable pour tout dommage ou panne technique, de projecteur, de logiciel, de site internet, de serveur ou autre dans la mesure où cela empêche, ou entrave, l'utilisateur final d'utiliser la Garantie Limitée.

Optoma doit à chaque fois adhérer à la loi sur la Protection des Données Personnelles de 2018 et la Régulation Générale de Protection des Données lorsqu'il s'agit de procéder avec des données personnelles reçues conformément à cette Garantie Limitée. Merci de noter que durant l'enregistrement électronique, il vous sera demandé de pouvoir conserver vos données afin d'être utilisées à des fins marketing par Optoma.

Optoma se réserve le droit de vérifier toute allégation pour assurer le respect des termes et conditions et de demander des informations supplémentaires ou des documents complémentaires concernant les demandes.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITE - Il est entendu et convenu que la responsabilité d'Optoma, qu'elle soit contractuelle, délictuelle, sous garantie, en négligence ou autrement, ne doit pas dépasser le remboursement du montant du prix d'achat payé par l'acheteur et, en aucun cas, Optoma ne sera responsable des dommages spéciaux, indirects, accessoires ou consécutifs ou des profits perdus, des revenus perdus ou des pertes d'économies. Le prix indiqué pour les produits est une contrepartie dans la limite de la responsabilité d'Optoma.

TRANSFERT DE GARANTIE - Si un produit est vendu par le propriétaire d'origine, la garantie initiale sera transférée vers le nouvel acquéreur du produit Optoma à condition que la facture d'achat originale soit communiquée au nouvel acquéreur. Cela est nécessaire pour prouver que le produit est dans sa période de garantie.

Garantie

[Enregistrer une extension de Garantie](#)

[Activer ma garantie standard](#)